

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL N° 040

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2013

Date de la convocation : 17 octobre 2013

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2013

Domaines de Longeval et Pully.

(Patrimoine - Gestion immobilière et foncière)

Rapporteur : M. DELORME Paul

PRÉSIDENTE : Mme Danielle CHUZEVILLE

PRÉSENTS : M. François BARADUC - M. Georges BARRIOL - M. Charles BRÉCHARD - M. Gilles BUNA - Mme Marie-Christine BURRICAND - M. Bernard CATELON - M. Maurice CELLIER - M. Pascal CHARMOT - M. Bernard CHAVEROT - M. Christian COULON - M. Jean-Michel DACLIN - M. Jean-Jacques DAVID - M. Paul DELORME - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Raymond DURAND - M. Christian FALCONNET - M. Marc FEUILLET - M. Bernard FIALAIRE - M. Jean-Pierre FLACONNÈCHE - Mme Évelyne FONTAINE - M. Michel FORISSIER - M. Renaud GAUQUELIN - M. Stéphane GOMEZ - Mme Annie GUILLEMOT - M. Christophe GUILLOTEAU - M. Alain JEANNOT - M. Paul LAFFLY - M. Jacques LARROCHETTE - M. Albéric de LAVERNÉE - Mme Claire LE FRANC - M. Denis LONGIN - M. Daniel MARTIN - M. Michel MERCIER - M. Frédéric MIGUET - M. Jean-Luc da PASSANO - M. Martial PASSI - M. Louis PELAEZ - M. Thierry PHILIP - M. Jean-Jacques PIGNARD - M. Daniel POMERET - M. Éric PONCET - Mme Raymonde PONCET - M. Thomas RUDIGOZ - M. Jérôme STURLA - M. Michel THIEN - M. Jean-Louis UBAUD - Mme Béatrice VESSILLER - M. Max VINCENT - Mme Jacqueline VOTTERO.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : M. Jean-Paul DELORME (pouvoir à M. Michel FORISSIER) - Mme Dominique NACHURY (pouvoir à M. Éric PONCET) - Mme Sandrine RUNEL (pouvoir à M. Thierry PHILIP) - Mme Najat VALLAUD-BELKACEM (pouvoir à M. Jean-Michel DACLIN).

La Présidente ayant constaté que le quorum est atteint,

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE,

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses 1^{re} et 3^e parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, dans ses 2^e et 3^e parties ;

Vu le code forestier ;

Vu la délibération de sa commission permanente n° 024-09 du 22 mars 2013 approuvant la cession à la société Granulats Vicat : -de parcelles boisées situées dans les massifs de Longeval à Saint-Just-d'Avray et de Pully à Chambost-Allières,

-du château de Longeval et ses dépendances ;

Vu le compromis de vente signé le 7 mai 2013 avec la société Granulats Vicat ;

Vu le rapport de sa présidente proposant de dénoncer le compromis de vente à la société Granulats Vicat et de renoncer à la réalisation de la vente ;

Après avoir recueilli l'avis de la commission spécialisée finances, administration générale, personnel et bâtiments réunie le 15 novembre 2013 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1° - de dénoncer le compromis de vente à la société Granulats Vicat et de renoncer à la réitération de la vente ;

2° - d'autoriser la présidente ou son délégataire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme :

La Présidente du Conseil général

Signée : Danielle CHUZEVILLE